

SOCIETE GENERALE SFH

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social : 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020



PREAMBULE

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est mis à disposition sur le site <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/investisseurs/investisseurs-dette> .

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH | 4 |
| 2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE | 7 |
| 3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020 | 30 |
| 4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE | 67 |
| 5. LISTE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE L'HABITAT EN VIE AU 30 JUIN 2020 | 69 |
| 6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES | 70 |
| 7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL | 72 |

1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH

1.1 Historique et présentation de Société Générale SFH

La Société a été créée le 23 janvier 2003 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration.

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a, lors de sa séance du 23 juin 2009, agréé la Société en qualité de société financière.

La Société dont l'ancienne dénomination sociale était VIRIX, est ensuite devenue Société Générale FHF par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2010.

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a créé le statut de Société de Financement de l'Habitat dont le régime est désormais prescrit par le Code monétaire et financier, et les établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ont pu opter pour ce statut.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé la Société à opter pour ce statut de Société de Financement de l'Habitat le 28 mars 2011. En conséquence, la Société, par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2011, a changé de dénomination sociale pour devenir Société Générale SFH. Société Générale SFH (ci-après dénommée « Société Générale SFH » ou la « Société ») possède un agrément en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de financement de l'habitat.

Le Conseil d'Administration du 18 avril 2011 a approuvé la création et le dépôt auprès de l'AMF, pour l'obtention d'un visa, d'un Prospectus de base pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (« OFH ») grâce à un Programme « Euro Medium Term Note ».

Société Générale SFH est détenue à 99,99 % par SOCIETE GENERALE et à 0.01% par SOGEPARTS, elle-même filiale à 100% de SOCIETE GENERALE.

Société Générale SFH a principalement une activité de crédit. Elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance du 27 juin 2013 qui impose aux établissements de crédit de recevoir des fonds remboursables du public, Société Générale SFH a réalisé en novembre 2015 une émission d'Obligations de Financement de l'Habitat au format « *retail* » dont les caractéristiques lui permettent d'être assimilée à des fonds remboursables du public.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-28 à L. 513-33 du Code Monétaire et Financier (les « Actifs Éligibles »).

Elle a pour activité le refinancement des portefeuilles de prêts immobiliers octroyés par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE au moyen de l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat disposant du meilleur

échelon de crédit et admises aux négociations sur tout marché réglementé d'un état membre de l'Union Européenne.

Ainsi, Société Générale SFH consent à SOCIETE GENERALE des prêts garantis par la remise de créances de prêts personnels immobiliers consentis par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE.

Ces prêts sont refinancés par l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat qui à ce jour sont notées Aaa par Moody's et AAA par Fitch Ratings.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe SOCIETE GENERALE en contribuant à la diversification des sources de refinancement du groupe via l'émission d'obligations sécurisées ainsi qu'à la diminution du coût global de refinancement du groupe grâce au refinancement des actifs éligibles à un coût compétitif.

1.2 Fonctionnement de Société Générale SFH

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la gouvernance est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel. La gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 du même code ne pouvant être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de financement de l'habitat par contrat, l'ensemble de sa gestion est donc contractuellement délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce contexte, la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables ;
- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

1.3 Dispositions réglementaires applicables

Société Générale SFH est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L.513-1 du Code monétaire et financier qui, en cette qualité, ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de financement de l'habitat, Société Générale SFH « *a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat* » dans les conditions définies aux articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier.

En tant qu'établissement de crédit, Société Générale SFH est soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et au respect des dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirement Regulation*).

Société Générale SFH est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

Son statut de société de financement de l'habitat implique notamment :

- un objet social limité à l'acquisition d'actifs répondant à des critères d'éligibilité stricts fixés par la loi,
- l'application de dispositions législatives dérogatoires à la faillite, inhérentes à ce type de structure d'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), parmi lesquelles figurent l'absence d'accélération du passif ainsi que l'existence d'un privilège légal au bénéfice des porteurs d'obligations de financement de l'habitat (« OFH ») en application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Société Générale SFH
Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
445 345 507 RCS NANTERRE

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020..... | 9 |
| A. EVOLUTION DES ACTIFS | 9 |
| 1. Evolution du cover pool (portefeuille d'actifs éligibles)..... | 9 |
| 2. Evolution des valeurs de remplacement | 11 |
| B. EVOLUTION DES DETTES BÉNÉFICIAIRE DU PRIVILÈGE..... | 11 |
| C. LE COMPTE DE RÉSULTAT | 12 |
| II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE COMPTABLE AU 30 JUIN 2020 | 12 |
| III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR | 13 |
| IV. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE | 13 |
| A. RISQUE DE LIQUIDITE | 13 |
| B. RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACRO ECONOMIQUE, REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE | 18 |
| 1. Risque Macroéconomique | 18 |
| 2. Risques Réglementaire et Juridique | 19 |
| C. RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE | 21 |
| 1. Risque de Crédit | 21 |
| 2. Risque de Contrepartie | 23 |
| D. RISQUE OPERATIONNEL | 24 |
| E. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX D'INTERET ET DE CHANGE | 25 |

| | |
|---|-----------|
| V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT | 27 |
| VI. SUCCURSALES | 27 |
| VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS | 28 |
| VIII. PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE | 28 |
| IX. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL | 28 |
| X. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES | 28 |
| XI. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS | 29 |
| XII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE | 29 |

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020

Au 30 juin 2020, le bilan présente un total de 37 919,7 millions d’euros. Pour rappel au 31 décembre 2019, le total bilan était de 37 490,8 millions d’euros.

L’encours des OFH au 30 juin 2020 est de 37 154,2 millions d’euros dont 114,16 millions d’euros d’intérêts courus non échus. Au 31 décembre 2019, l’encours d’OFH était de 36 158,03 millions d’euros dont 158,03 millions d’euros d’intérêts courus non échus.

Les fonds propres au 30 juin 2020 s’élèvent à 610,4 millions d’euros.

Chiffres clés du bilan

| En millions d'euros | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Total Actif | 37 919,7 | 37 490,8 |
| Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE et placements auprès de SOCIETE GENERALE) | 37 734,8 | 36 709,4 |
| Total Emissions / OFH | 37 154,2 | 36 158,0 |
| Total Fonds Propres | 610,4 | 590,8 |

A. EVOLUTION DES ACTIFS

1. Evolution du cover pool (portefeuille d’actifs éligibles)

Société Générale SFH (ci-après « **Société Générale SFH** » ou la « **Société** ») étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d’Obligation de Financement de l’Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d’un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au 30 juin 2020, l’actif de Société Générale SFH en base sociale était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre de contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d’OFH émises par la Société, soit 37 040 millions d’euros.

Quant aux actifs reçus à titre de garantie, ils sont composés d’un portefeuille de prêts personnels immobiliers (PPI), apporté en garantie par Société Générale, par le groupe Crédit du Nord depuis juillet 2015, par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) depuis octobre 2015, et

par Boursorama Banque depuis juin 2017. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers apparaît au hors bilan de Société Générale SFH.

Dans tous les cas, ces portefeuilles de créances sont composés de prêts personnels immobiliers cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

Le portefeuille de couverture, constitué de prêts personnels immobiliers apportés en garantie des OFH, représente au 30 juin 2020 un encours de 42 226 millions d'euros, dont 27 558 millions d'euros originés par SG/BDDF (soit 65,3%), 9 600 millions d'euros originés par Crédit du Nord (soit 22,7%), 4 988 millions d'euros originés par Boursorama Banque (soit 11,8%) et 80 millions d'euros originés par BFCOI (soit 0,2%).

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin juin 2020, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

| Régions | % prêts personnels immobiliers |
|------------------------------|--------------------------------|
| Ile-de-France (Paris inclus) | 36,60% |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 10,80% |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 10,30% |
| Hauts de France | 9,70% |
| Occitanie | 7,40% |
| Nouvelle Aquitaine | 7,00% |
| Normandie | 4,40% |
| Grand Est | 3,50% |
| Pays de la Loire | 3,40% |
| Bretagne | 2,30% |
| Centre | 2,10% |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1,40% |
| Corse | 0,60% |
| DOM-TOM | 0,50% |
| Total | 100,00% |

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de surdimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un ratio stable entre le portefeuille d'actifs et le stock total d'OFH émises.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

A fin juin 2020, le taux de surdimensionnement de Société Générale SFH reste stable à hauteur de 114%.

2. Evolution des valeurs de remplacement

Au 30 juin 2020, les valeurs de remplacement représentent un total de 564,4 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 1,52 % de l'encours d'OFH (le maximum légal étant fixé à 15 %).

B. EVOLUTION DES DETTES BÉNÉFICIAIRES DU PRIVILÈGE

Au cours du premier semestre 2020, Société Générale SFH a réalisé une seule émission syndiquée avec taille de bilan stable. Il s'agit de la série 97 du programme EMTN correspondant à une émission à impact positif syndiquée du 11 février 2020, pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros, maturité 11 février 2030, servant un coupon de 0,01%. Cette émission fait suite au remboursement anticipé partiel de la série « retained » 95 pour un montant équivalent.

Société Générale SFH a également réalisé plusieurs émissions « retained » souscrites par Société Générale :

- Série 98 à 100 du programme EMTN : émissions « retained » du 16 avril 2020 pour un montant global de 2 500 millions d'euros. Ces émissions viennent dans le cadre du renouvellement des tombées d'OFH publiques le 27 février (Série 33) et le 5 mars 2020 (Série 29) d'un montant global de 1 500 millions d'euros et de l'intégration d'un gisement supplémentaire de PPI originés par BDDF, Boursorama et Crédit du Nord, d'environ 1 140 millions d'euros.

Le détail de ces émissions est comme suit :

- Série 98 : émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 16 avril 2024 et servant un coupon de 0% ;
- Série 99 : émission pour un montant de 1 000 millions d'euros, maturité 16 avril 2029 et servant un coupon de 0,37% ;
- Série 100 : émission pour un montant de 1 000 millions d'euros, maturité 16 avril 2030 et servant un coupon de 0,46%.

Ces émissions ont donné lieu à une augmentation totale du passif de 1 000 millions d'euros supplémentaire, passant ainsi de 36 000 à 37 000 millions d'euros.

- Série 101 du programme EMTN : émission « retained » sous format « security token » du 14 mai 2020, pour un montant nominal de 40 millions d'euros, maturité le 14 mai

2025, servant un coupon de 0%. Cette émission a donné lieu à une augmentation de la taille du bilan de 37 000 à 37 040 millions d'euros.

A la date du 30 juin 2020, Société Générale SFH a participé à la hauteur de 1 milliard d'euros au programme d'émissions syndiquées prévisionnel de 2,5 milliards d'euros.

L'encours d'OFH au 30 juin 2020 est de 37 154,16 millions d'euros (comprenant 114,16 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Par ailleurs, le Prospectus de Base du programme Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat a fait l'objet d'une mise à jour annuelle approuvée par l'AMF en date du 3 juin 2020. Celui-ci a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

C. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collatéralisé pour 159,39 millions d'euros, et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 20,60 millions d'euros provenant de la soulte sur les pattes fixes des swaps de couverture, étalée sur l'ensemble de la durée de vie des prêts collatéralisés
- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 144,83 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève à 35,04 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 6,30 millions d'euros.

Ainsi le bénéfice net après impôt s'élève à 19,54 millions d'euros au 30 juin 2020, en augmentation de 21.45 % par rapport à la même période de l'année 2019, qui s'explique notamment qui s'explique notamment par l'augmentation de l'encours d'OFH.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE COMPTABLE AU 30 JUIN 2020

Depuis l'arrêté du 30 juin 2020, Société Générale SFH n'a procédé à aucune émission.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En fonction des besoins de refinancement du groupe Société Générale et des conditions de marché des émissions sécurisées, Société Générale SFH pourrait envisager de lancer des émissions syndiquées d'une taille comprise entre 500 millions et 1 milliard d'euros chacune d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, Société Générale SFH poursuivra ses efforts d'identification de nouveaux gisements de collatéral auprès des apporteurs et notamment de Boursorama.

L'intégration de ce gisement s'inscrira dans le cadre de nouveaux projets d'élargissement des sources de collatéral éligible qui auraient pour conséquence l'augmentation de sa capacité d'émission.

Depuis la clôture de l'exercice, l'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitude. Son impact sur l'économie, certain, n'est aujourd'hui pas quantifiable et ne permet donc pas d'avoir une évaluation claire des conséquences sur le marché immobilier français et plus spécifiquement sur la production de Prêts Personnels Immobiliers (PPI) dans les mois à venir.

La baisse très probable de production nouvelle de PPI liée à cette situation constitue un risque pour Société Générale SFH qui doit répondre à ses exigences réglementaires notamment à travers des ratios trimestriels exigés par l'ACPR montrant entre autres, qu'il n'existe pas d'impasse de couverture entre les actifs remis à titre de garantie et son passif.

Néanmoins, ce risque reste très limité dans la mesure où SG SFH maintient des réserves d'actifs éligibles non mobilisées et peut rembourser par anticipation des obligations « retained » pour éviter des insuffisances de couverture.

La réserve de PPI dite « mobilisable » permet de venir pallier un manque éventuel de nouvelle production et remplacer ou compléter le remboursement de souches « retained » pour éviter une impasse de couverture.

Il convient toutefois de noter, que ces évolutions et perspectives ne tiennent pas compte des impacts économiques futurs liés à la situation actuelle avec le COVID-19, du fait de la difficulté à appréhender aujourd'hui les effets de cette crise.

IV. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

A. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour la Société à faire face aux échéances de ses obligations financières, en l'occurrence le paiement en intérêts et principal des Obligations

de Financement de l'Habitat souscrites par les investisseurs, en raison des décalages temporaires entre le profil d'amortissement des passifs et des actifs.

Sur des périodes courtes à moins de 6 mois, le risque intrinsèque peut être estimé comme « élevé » avec une exposition maximale sur une période de 180 jours de 4,66 GEUR correspondant au montant nominal cumulé des Obligations de Financement de l'Habitat arrivant à échéance sur cette même période.

En tant qu'établissement de crédit spécialisé, la Société est soumise à la production d'indicateurs permettant de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque. Des mécanismes de réduction de ce risque sont également mis en place afin de réduire ce type de risque pour les porteurs d'Obligations de financement de l'Habitat.

Ainsi, deux approches sont à considérer : l'approche en vision sociale, où les actifs sont représentés par les prêts collatéralisés accordés par SG SFH à Société Générale et l'approche par transparence, en situation post défaut de Société Générale, où les actifs considérés sont les actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

a) En vision sociale

La politique de couverture du risque de liquidité de la Société en vision sociale vise à assurer une adéquation entre les ressources et les besoins de liquidité.

Ainsi, les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Société Générale SFH n'est donc pas exposée au risque de transformation, les tirages de prêt à l'actif répliquant les caractéristiques des OFH émises pour ce qui concerne la maturité.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité entre les passifs et les actifs ainsi que l'absence de plafonnement sur les entrées de trésorerie.

Ainsi il n'est pas nécessaire pour Société Générale SFH de détenir de stocks d'actifs liquides pour maintenir son ratio LCR au-delà de 100%.

b) En vision par transparence

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie, et plus particulièrement à travers les états réglementaires mentionnés à l'article 10 du règlement CRBF n°99-10 du 9 juillet 1999 et décrits ci-dessous.

Tout d'abord avec le rapport réglementaire sur la liquidité à 180 jours. L'appréciation se fait sur une période de 180 jours sur le portefeuille remis par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt conformément aux dispositions de l'article R.513-7 du Code monétaire et financier. Ce rapport permet d'identifier si les encaissements attendus des échéances des prêts immobiliers reçus en garantie permettent de couvrir les décaissements liés aux échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

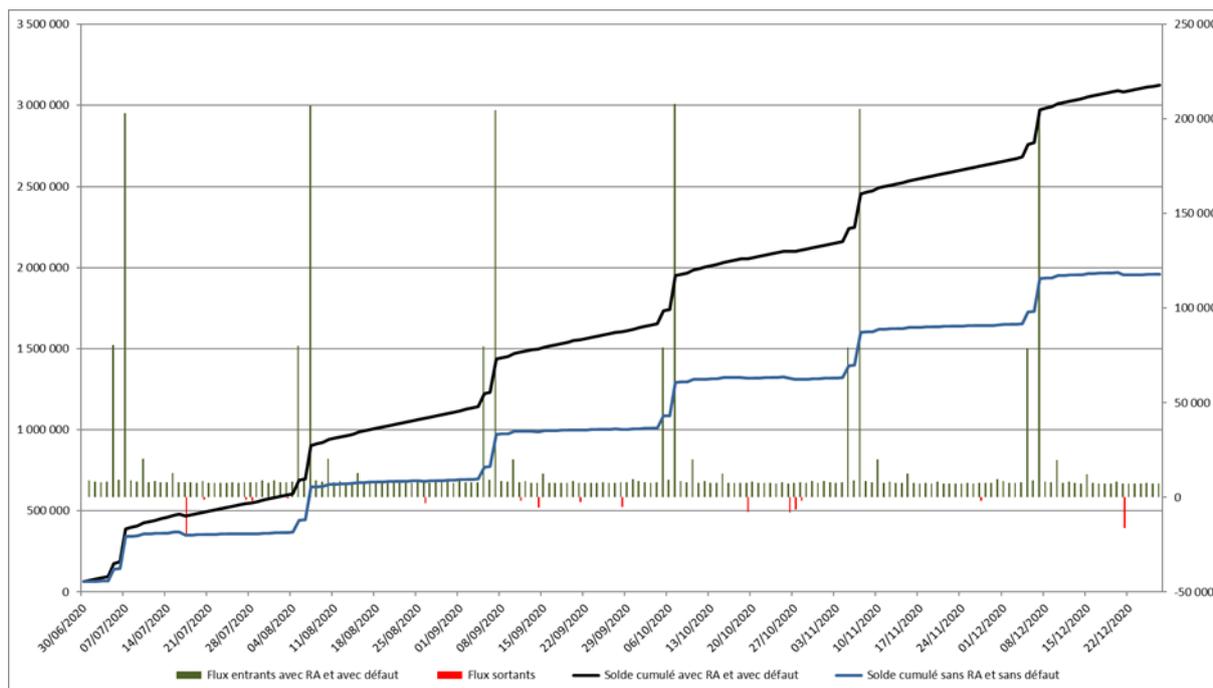
Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux positifs de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie;
- Les flux négatifs de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises ;
- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Sur la période de 180 jours à partir du 30 Juin 2020, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 72 millions d'euros en date du premier jour du semestre.

Le solde de trésorerie initial comporte les montants liés au Prematurity test, reçus de Société Générale qui couvrent le paiement du remboursement des intérêts sur les obligations de financement sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 43 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 Juin 2020. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 5,81% au 30 Juin 2020.



En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du Maturity test et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, pour la partie excédant le niveau réglementaire de 105% des passifs privilégiés s'élève à 1 607,1 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 545 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme remplacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est 0 millions d'euros.

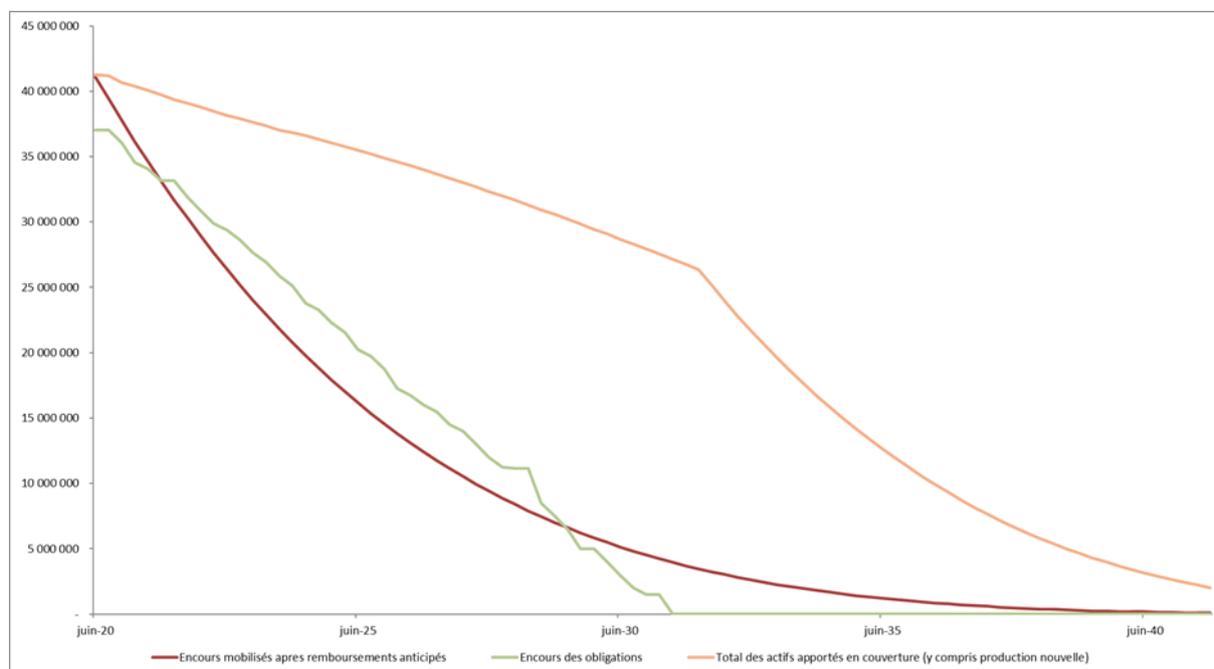
De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 544,5 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE. La diminution du montant par rapport au premier jour s'explique par l'application de taux d'intérêt négatifs.

L'évaluation du risque de liquidité par transparence se fait également à partir du plan annuel de couverture des ressources privilégiées. Ce rapport réglementaire permet d'apprécier la couverture des passifs privilégiés dans l'hypothèse où SG SFH cesserait d'émettre et en prenant en compte les méthodes et hypothèses retenues par SG SFH pour estimer le niveau des éléments

d'actifs venant en couverture. Dans ce contexte, les impasses de couverture potentielles qui surviendraient avant la maturité des passifs, seraient identifiées.

Ainsi, au 30 Juin 2020, sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 5 950 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressives de 5% pour les années suivantes, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 7,95% correspondant au taux moyen historique des principaux apporteurs, pondéré par leur poids dans le portefeuille de créances apporté en garantie et observé depuis juin 2010, aucune impasse de couverture n'est observée.

L'efficacité du dispositif est contrôlée par des institutions externes que sont les agences de notation et le Contrôleur spécifique (conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier).



Enfin, l'appréciation du risque de liquidité en vision par transparence est également regardée dans le rapport sur l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs. Celui-ci présente le décalage temporel moyen entre les remboursements des actifs et des passifs. Ce décalage provient du profil d'amortissement de chacun et pourrait, au-delà du seuil requis, engendrer des retards dans le remboursement des intérêts et du principal des OFH.

Au 30 Juin 2020, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs du « cover-pool » et les OFH tel que défini par le règlement CRBF n°99-10 avec un seuil maximum à 18 mois lorsque les actifs sont plus longs que les passifs est de -7 mois.

En complément de ces dispositifs de pilotage du risque de liquidité, il existe des mécanismes de protection contre celui-ci :

- L'émission d'Obligations de financement de l'Habitat au format « soft bullet » qui bénéficient d'une possibilité d'extension de maturité d'un an en cas de non remboursement à échéance du principal à la date de maturité. Ce système assure à l'investisseur d'OFH de garder les mêmes conditions en termes de caractéristiques propre à l'OFH sur l'année à venir et le protège du non-remboursement du principal à la date de maturité ;
- Le Prematurity test qui vise à réduire le risque de liquidité lié à un défaut de SOCIETE GENERALE avant l'arrivée à maturité d'Obligations de Financement de l'Habitat intégralement payées à l'échéance (Obligations dites « hard bullet » en opposition aux Obligations dites « soft bullet » pour lesquelles la maturité de l'obligation peut être étendue d'un an dès lors que le prêt "miroir" de cette obligation n'a pas été remboursé par SOCIETE GENERALE à la date de maturité initiale).

B. RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACRO ECONOMIQUE, REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

1. Risque Macroéconomique

En phase de ralentissement économique ou dans le cadre d'une politique de contraction, le marché immobilier peut-être fortement impacté de telle sorte que la production de prêts personnels immobiliers (PPI) soit en baisse. Le risque lié à ce contexte économique concerne le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

En particulier, en décembre 2019, une nouvelle souche de Coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers.

L'évolution de la situation liée au Covid-19 reste donc une source importante d'incertitude. Ces incertitudes sont liées à la durée des confinements, au rythme du déconfinement et à la capacité des gouvernements à rétablir la croissance économique après la crise. Son impact sur l'économie, certain, n'est aujourd'hui pas quantifiable et ne permet donc pas d'avoir une évaluation claire des conséquences sur le marché immobilier français et plus spécifiquement sur la production de Prêts Personnels Immobiliers (PPI) dans les mois à venir.

La contraction très probable de la production de PPI liée à cette situation constitue un risque pour Société Générale SFH qui pourrait se trouver en impasse de couverture, ne pouvant plus recharger à un niveau suffisant son portefeuille qui s'amortit.

Ce risque reste toutefois très limité dans la mesure où la Société a recours d'une part à une réserve d'actifs éligibles non mobilisées mise en place par chacun des apporteurs et d'autre part, au remboursement par anticipation des obligations « retained », autrement dit souches détenues par sa maison-mère, pour éviter des insuffisances de couverture. Cette réserve dite « mobilisable », permettant de pallier un manque éventuel de nouvelle production, représente au 30 Juin 2020 un montant global de 3,45 GEUR.

2. Risques Réglementaire et Juridique

Société Générale SFH, en sa qualité d'établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L. 513-1 du Code monétaire et financier et en sa qualité d'établissement de crédit, est supervisée par la Banque Centrale Européenne et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et est soumise aux dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », Capital Requirements Regulation).

Les modifications de ce cadre réglementaire par les régulateurs et les législateurs français et européens pourraient avoir des répercussions sur son activité. Cependant, le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour la Société. Le non-respect de la réglementation pourrait éventuellement se traduire par des sanctions pécuniaires et des sanctions pouvant aller théoriquement jusqu'au retrait de son agrément.

Le risque réglementaire peut ainsi être distingué en deux catégories :

- Risque lié au non-respect des réglementations ou lois applicables aux établissements de crédit et de Société de Financement de l'Habitat (y compris la production des reportings réglementaires) ;
- Risque lié à la non mise en conformité avec de nouveaux textes légaux ou réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat.

Parmi les cas récents liés au risque réglementaire qui peuvent avoir une influence modérée sur l'activité, nous notons notamment :

- Le mécanisme de « bail-in » (Directive BRRD). En effet, pour les obligations de financements de l'habitat, la Directive BRRD indique que l'autorité de résolution compétente ne devrait pas exercer de mesure de réduction ou de conversion concernant les obligations sécurisées, dont les covered bonds et dettes revêtant la forme d'instruments financiers de couverture faisant partie intégrante du pool de collatéral de couverture et qui, selon la loi nationale, sont sécurisés de façon similaire aux covered bonds, qu'ils soient gouvernés par une loi d'un état membre ou d'un pays tiers. Cependant, les dettes pertinentes pour les besoins du Pouvoir de Renflouement Interne incluront la créance des porteurs des titres émis en vertu du programme, seulement si et à concurrence de la part du titre qui excéderait la valeur du pool de collatéral de couverture sur lequel le titre est adossé.

Ce risque est toutefois très limité compte tenu de l'obligation réglementaire pour la Société de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées par les actifs reçus à titre de garantie, au moins égal à 105% ;

- La Directive (Directive (EU) 2019/2162) et le Règlement (Règlement (EU) 2019/2160) publiés au Journal Officiel le 18 décembre 2019 visant à créer un cadre permettant d'harmoniser le marché des Obligations Sécurisées dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. La Directive établit notamment les règles de protection des investisseurs concernant les exigences relatives à l'émission d'obligations garanties, les caractéristiques structurelles des obligations garanties, la surveillance réglementaire ainsi que les obligations en matière de publication. Le Règlement (EU) 2019/2160, quant à lui, adopte des exigences supplémentaires pour les obligations garanties, ce qui renforcera la qualité des obligations garanties éligibles pour le traitement préférentiel favorable au titre du règlement (EU) 575/2013. Les textes de transposition en droit national devront être adoptés et publiés par les Etats membres au plus tard 18 mois à compter la Date d'Entrée en Vigueur et s'appliquer en droit national dans les 30 mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur.

Il existe plus globalement des mesures d'atténuation de ces différents risques qui se déclinent de la manière suivante :

- Conformément à l'article L.513-32 du Code monétaire et financier, le Contrôleur Spécifique veille au respect par la Société des articles L.513-28 à L.513-30 du Code monétaire et financier régissant les sociétés de financement de l'habitat ;
- Le dispositif de suivi et de contrôle de la Société sont intégrés au dispositif de suivi et de contrôle du Groupe SOCIETE GENERALE concernant les réglementations applicables aux établissements de crédit et les reportings réglementaires spécifiques aux sociétés de financement de l'habitat ;
- Mise en place d'une veille réglementaire, qui est assurée notamment par les canaux suivants :
 - Veille réglementaire au niveau du groupe SOCIETE GENERALE.
 - L'ECBC (European Covered Bond Council) informe la Société des évolutions réglementaires spécifiques aux émetteurs d'obligations sécurisées au niveau européen via des publications et communications régulières ;
 - Le contrôleur spécifique informe régulièrement la Société sur les sujets en discussion concernant les sociétés de de financement de l'habitat.

Il est à noter par ailleurs qu'au cours du premier semestre de l'année 2020 aucun incident ou litige lié à des risques réglementaires ou juridiques ne s'est produit concernant Société Générale SFH.

C. RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie porte sur le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Société ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité de refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

1. Risque de Crédit

Société Générale SFH porte un risque de crédit direct sur SOCIETE GENERALE qui est son unique débiteur, au titre des prêts qu'elle consent à SOCIETE GENERALE. Société Générale SFH étant détenue à 100% par SOCIETE GENERALE, elle n'est pas encadrée par des limites sur sa maison mère conformément aux instructions Groupe SOCIETE GENERALE. Ce risque de Crédit est toutefois couvert par l'apport en garantie d'un portefeuille de créances qui répondent aux critères d'éligibilité réglementaires.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie. Toutefois, ce portefeuille de créances très granulaire, composé uniquement de créances garanties par Crédit Logement, établissement noté Aa3 par Moody's et AA (low) par DBRS, et qui présente un taux de perte observé proche de 0, montre un risque de crédit relativement faible.

Il est à noter par ailleurs que ce portefeuille d'actifs bénéficie d'un dispositif de mesure et de surveillance. En effet, Société Générale SFH ayant établi des conventions d'assistance et de gestion avec SOCIETE GENERALE, le dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit de la Société s'appuie sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe SOCIETE GENERALE.

Ainsi, toute opération fait l'objet d'un dossier de crédit visé par la Direction des risques et les créances constitutives de ce portefeuille font l'objet d'un suivi des risques conformément à la politique de crédit Groupe SOCIETE GENERALE décrite dans son Document d'Enregistrement Universel 2020.

Par ailleurs, afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe SOCIETE GENERALE, la Direction des Risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur les éléments suivants :

- Revue de portefeuille et suivi sectoriel ;
- Suivi des risques pays ;
- Stress tests de crédit.

En sus de ces dispositifs du Groupe SOCIETE GENERALE, Société Générale SFH applique les critères suivants pour la sélection des actifs remis en garantie :

- Application des critères d'éligibilité légaux ;
- Validation de l'éligibilité par le Contrôleur Spécifique par échantillon ;
- Revue de la qualité du portefeuille par les agences de notation.

Le risque de crédit pris par les investisseurs d'Obligations de Financement de l'Habitat est couvert par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montants d'Obligations de Financement de l'Habitat émises.

Ainsi, la mesure du risque de crédit repose notamment sur les limites imposées par les agences de notation et l'ACPR :

- Respect du taux minimum de surdimensionnement défini et contrôlé trimestriellement par les agences de notation ;
- Respect des règles de surdimensionnement prévu par les articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, le chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relatif aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifié et par l'Instruction 2016-I-09 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles le ratio de couverture doit être supérieur à 105 %.

Par ailleurs, conformément à la documentation juridique, Société Générale SFH est dans l'obligation de maintenir à tout moment un ratio de couverture (Asset Cover Test) entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du Contrat de prêt entre Société Générale et Société Générale SFH. Le montant de ces avances correspond au montant des Obligations de Financement de l'Habitat.

L'Asset Cover Test calculé à fréquence mensuelle doit respecter un ratio minimum requis, supérieur au taux de surdimensionnement réglementaire de 105%.

Au 30 Juin 2020, le ratio de couverture s'établissait à 111,18%, en cohérence avec l'article R.513-8 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105%.

L'article R.513-6 du Code monétaire et financier dispose également que le montant total des valeurs de remplacement ne peut excéder 15% du montant nominal des Obligations de Financement de l'Habitat et autres ressources bénéficiant du privilège tel que défini dans l'article L.513-11 du même Code.

A fin Juin 2020, les valeurs de remplacement forment un total de 564 millions d'euros, majoritairement composées de dépôts à terme remplacés à 3 mois dans les livres de SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 1,52% de l'encours d'OFH.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations de Financement de l'Habitat par des actifs transférés doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Par ailleurs, et comme décrit précédemment, le Plan Annuel de Couverture démontre également que le surdimensionnement réglementaire est respecté systématiquement jusqu'à l'échéance finale des ressources privilégiées en tenant compte des prévisions réalistes et conservatrices de nouvelle production.

2. Risque de Contrepartie

Dans le cadre de son activité, Société Générale SFH porte également un risque de contrepartie direct sur Société Générale. En effet, dans son rôle de prestataire de service dans le processus de recouvrement des créances, Société Générale a été désignée par Société Générale SFH pour administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à Société Générale SFH.

La défaillance de Société Générale dans l'exercice de cette fonction pourrait avoir un impact non négligeable sur le paiement en temps et en heure des intérêts et principal des obligations souscrites par les investisseurs. Cependant, des mécanismes de protection des investisseurs ont été mis en place pour minimiser ces risques, déjà évoqués dans la section sur le risque de liquidité.

En parallèle, dans l'hypothèse où Société Générale serait en procédure de défaut, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions définies dans les lois relatives à la faillite, empêcherait Société Générale SFH de recouvrer les sommes dues aux titres des actifs cédés du portefeuille auprès de Société Générale, et ceci, le temps que le processus de recouvrement puisse être transféré auprès d'un autre établissement pouvant l'assurer.

Pour se prémunir de ce risque, dit « commingling risk », Société Générale s'est engagée à verser un certain montant suivant la dégradation de la notation en dessous de BBB (LT) / F2 (CT) pour Fitch Ratings et Baa2 (CR) pour Moody's, en constituant une réserve d'encaissements équivalent à deux mois et demi du montant des intérêts et principal des encaissements prévisionnels du portefeuille de couverture sur un compte tel que désigné par Société Générale SFH, comme sûreté de ses engagements. Ce compte devra être ouvert au sein d'un établissement de crédit ayant une notation minimum requise par les agences de notation.

Par ailleurs, le risque de défaillance de Société Générale, en tant que banque teneuse de comptes peut également avoir un impact modéré sur l'accès de la Société aux encaissements reçus sur ses comptes. Afin de se prémunir de ce risque, la Société s'est engagée à ouvrir ses comptes d'encaissement et de réserves auprès d'un établissement de crédit ayant une notation minimum de A/F-1 pour Fitch et de A2 (LT) et P-1 (ST) pour Moody's. La Société s'engage également à remplacer sous 60 jours celle-ci en cas de dégradation de la notation de la banque teneuse de compte en dessous des seuils mentionnés précédemment.

D. RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels sont définis comme le risque de pertes résultant d'une défaillance des processus, des prestataires et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 ne peuvent être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat.

Dès lors, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel et sous traite donc l'ensemble de sa gestion à SOCIETE GENERALE pour les traitements de ses opérations, les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce cadre, la Société a conclu plusieurs conventions avec différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables.

Les risques opérationnels liés à ces prestations de services essentielles externalisées font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de contrôle interne de Société Générale SFH.

Dans le contexte lié à la crise covid-19, les mesures de confinement instaurées ont amené le groupe Société Générale à recourir massivement au travail à distance, permettant ainsi de préserver les fonctions essentielles et d'assurer la continuité de l'activité de Société Générale SFH.

D'autres fonctions sont également exercées par SOCIETE GENERALE en tant qu'agent placeur, teneur de compte et emprunteur et si nécessaire en tant que contrepartie de swap. Ces différentes fonctions sont contractuellement bien distinctes et documentées, mais surtout séparées d'un point de vue organisationnel, limitant ainsi le risque de conflit d'intérêts.

Les dispositifs de mesure et de pilotage des risques opérationnels du Groupe Société Générale applicables à Société Générale SFH sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de SOCIETE GENERALE.

La déclinaison au niveau de l'entité Société Générale SFH de la gestion des risques opérationnels s'appuie sur les dispositifs suivants, suivis ou coordonnés par le Responsable du Contrôle Permanent (RCP) désigné au sein de SOCIETE GENERALE et agissant pour le compte de Société Générale SFH :

- Exercices d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) de Société Générale SFH permettant de mesurer son exposition aux risques opérationnels et de prendre des actions de couverture en cas de risques résiduels élevés : le dernier exercice RCSA réalisé fait apparaître un risque résiduel « modéré » ;
- Suivi d'indicateurs clé de risques (KRI) opérationnels, comptables et réglementaires permettant d'alerter en cas de dégradation de ces risques ;
- Dispositif de contrôle permanent par les équipes SOCIETE GENERALE dédiées et contrôles aléatoires réalisés par le RCP de Société Générale SFH permettant d'évaluer la qualité des contrôles de Surveillance Permanente ;
- Collecte et analyse des incidents et pertes opérationnelles puis mise en place d'actions correctrices visant à prévenir la survenue d'incidents similaires ;
- Plan de continuité d'activité propre à Société Générale SFH ;
- Suivi et évaluation des prestations externalisées.

L'ensemble de ces sujets est présenté et/ou validé par la Direction Générale de l'entité, puis présenté au Comité d'audit et/ou Conseil d'administration.

Il est à noter par ailleurs que les seuils de significativité des incidents révélés par le contrôle interne au niveau de Société Générale SFH ont été approuvés par son Conseil d'Administration.

E. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Les risques structurels correspondent aux risques de pertes de marge d'intérêt en cas de variation des taux d'intérêt et de change.

En matière de risque de taux, suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, Société Générale SFH a retiré l'ensemble des swaps de micro-couverture. Les émissions publiques et retained d'OFH sont désormais réalisées à taux fixe, tout comme les tirages de prêts collatéralisés, dans le but de refléter la composition du cover-pool de PPI sous-jacents. En matière de risque de taux, Société Générale SFH procède désormais à une couverture naturelle du risque de taux entre les actifs et les passifs.

Dispositif de mesure et surveillance du risque de taux :

a) *En comptabilité sociale*

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillées sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuelles sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 0,1% et pour une baisse parallèle des taux de -0,1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Par ailleurs, ont été introduits deux scénarii de stress supplémentaires :

- un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et ;
- un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

Ainsi, des seuils et des limites de sensibilité sont proposés par scénario, puis par devise et en agrégé et enfin par buckets qui sont définis comme suit :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 5 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 5 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités.

La décomposition est la suivante (en millions d'euros) :

| | | | | juin 2020 | | |
|----------------------|------------------|----------|---------|-----------|--------|---------|
| Entity | Scenario | Currency | Buckets | Sensi | Thres. | Limites |
| Société Générale SFH | -10 bps pilotage | EUR | GL | -0,01 | -0,20 | -0,25 |
| | | | CT | -0,01 | -0,20 | -0,25 |
| | +10 bps pilotage | EUR | GL | 0,01 | -0,20 | -0,25 |
| | | | CT | 0,01 | -0,20 | -0,25 |
| | NIRDOWN pilotage | EUR | GL | -0,05 | -0,95 | -1,19 |
| | NIRUP pilotage | EUR | GL | 0,07 | -1,63 | -2,03 |

La sensibilité représente 0% des fonds propres.

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

Ces résultats sont revus par le comité Risques Structurels de taux et de change au niveau Groupe à fréquence trimestrielle et lors des Comités des risques propres à Société Générale SFH.

b) En vision par transparence

Suite au retrait des swaps de taux, Société Générale SFH pilote désormais le risque de taux de façon dynamique en sélectionnant les actifs remis en garantie et a mis en place de nouveaux contrôles du risque par transparence, et notamment :

- Une réserve d'intérêts, à constituer par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des OFH est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie ;
- Un suivi de la marge entre les intérêts payés au titre des obligations de financement de l'habitat et les intérêts reçus au titre des créances apportées en garantie. Cette marge nette pourrait être réduite en cas d'une baisse des taux d'intérêt des actifs plus significative que celle du coût du passif, compte tenu de l'environnement de taux bas.

Ces résultats en vision « par transparence » sont présentés et revus lors des Comités des risques propres à Société Générale SFH.

Il est à noter que l'environnement de taux bas actuel a un impact négatif limité sur le résultat de la Société et uniquement sur les dépôts à vue et à terme de la trésorerie de Société Générale SFH.

V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que Société Générale SFH n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

VI. SUCCESSALES

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts et au Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose d'aucune filiale ni aucune participation.

VIII. PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que Société Générale SFH n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle.

IX. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 30 juin 2019, à hauteur de 37.499.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

X. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société est concernée par les dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce et à ce titre doit publier les informations sociales et environnementales prévues à l'article R.225-105-1, I et II du Code de commerce.

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée.

Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de moyens matériels et bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son Document de Référence.

XI. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes semestriels au 30 juin 2020 ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des états financiers.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2020 font apparaître un bénéfice en cours de formation de 19,54 millions d'euros.

XII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que les conventions réglementées suivantes visées par l'article L 225-38 du Code de commerce conclues antérieurement à l'exercice 2019 ont poursuivi leurs effets au cours du premier semestre 2020 : les conventions de crédit (Affiliate Facility Agreement) et de garantie financière (Affiliate Collateral Security Agreement) autorisées lors du Conseil d'Administration du 17 mai 2017 et signées le 7 juin 2017 entre Société Générale SFH, Société Générale et Boursorama.

Par ailleurs, aucune convention nouvelle visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été signée au cours du premier semestre 2020.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2020 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| BILAN ET HORS BILAN | 32 |
| <i>Actif Passif</i> | 32 |
| <i>Hors Bilan</i> | 34 |
| COMPTE DE RESULTAT | 36 |
| <i>Compte De Resultat</i> | 36 |
| ANNEXE | 39 |
| INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT | 42 |
| <i>Operations Interbancaires Et Assimilees</i> | 43 |
| <i>Creances Sur Les Etablissements De Credit</i> | 44 |
| <i>Autres Actifs Et Comptes De Regularisation</i> | 45 |
| <i>Dettes Envers Les Etablissements De Credit</i> | 46 |
| <i>Dettes Representees Par Un Titre</i> | 47 |
| <i>Autres Passifs Et Comptes De Regularisation</i> | 48 |
| <i>Evolution Des Capitaux Propres</i> | 49 |
| <i>Variation Des Capitaux Propres</i> | 50 |
| <i>Produits Et Charges D'interets</i> | 51 |
| <i>Charges Generales D'exploitation</i> | 52 |
| <i>Effectif Moyen</i> | 53 |
| <i>Impots Sur Les Benefices</i> | 54 |
| <i>Situation Fiscale Differee</i> | 55 |
| ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS | 57 |
| <i>Operations Non Inscrites Au Bilan</i> | 57 |
| <i>Engagements Sur Instruments Financiers A Terme</i> | 58 |
| <i>Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir</i> | 59 |
| <i>Identite De La Societe Consolidante</i> | 60 |
| <i>Integration Fiscale</i> | 61 |
| <i>Informations Concernant Les Entreprises Liees</i> | 62 |
| <i>Honoraires Des Commissaires Aux Comptes</i> | 64 |
| <i>Tableau Des Flux De Tresorerie</i> | 65 |

**BILAN
et HORS-BILAN**

BILAN ET HORS BILAN
Actif Passif

ACTIF

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2) | 8,365 | 12,037 | 15,246 |
| Effets publics et valeurs assimilées | - | - | - |
| Créances sur les établissements de crédit (note 3) | 37,797,678,079 | 37,337,736,153 | 35,204,349,076 |
| A vue | 62,889,235 | 628,370,567 | 66,686,270 |
| A terme | 37,734,788,844 | 36,709,365,586 | 35,137,662,806 |
| Opérations avec la clientèle | - | - | - |
| Créances commerciales | - | - | - |
| Autres concours à la clientèle | - | - | - |
| Comptes ordinaires débiteurs | - | - | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | - | - | - |
| Actions et autres titres à revenu variable | - | - | - |
| Participations et autres titres détenus à long terme | - | - | - |
| Parts dans les entreprises liées | - | - | - |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | - | - | - |
| Locations simple | - | - | - |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | - | - |
| Capital souscrit non versé | - | - | - |
| Actions propres | - | - | - |
| Autres actifs (note 4) | 1,488,097 | 712,614 | 2,403,930 |
| Comptes de régularisation (note 4) | 120,501,767 | 152,354,250 | 187,804,623 |
| Total | 37,919,676,308 | 37,490,815,054 | 35,394,572,875 |

PASSIF

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Banques centrales, Comptes courants postaux | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit (note 5) | 43,525,202 | 602,436,341 | 44,827,149 |
| A vue | - | - | - |
| A terme | 43,525,202 | 602,436,341 | 44,827,149 |
| Opérations avec la clientèle | - | - | - |
| Comptes d'épargne à régime spécial | - | - | - |
| A vue | - | - | - |
| A terme | - | - | - |
| Autres dettes | - | - | - |
| A vue | - | - | - |
| A terme | - | - | - |
| Dettes représentées par un titre (note 6) | 37,154,162,792 | 36,158,033,270 | 34,615,412,809 |
| Bons de caisse | - | - | - |
| Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables | - | - | - |
| Emprunts obligataires | 37,154,162,792 | 36,158,033,270 | 34,615,412,809 |
| Autres dettes représentées par un titre | - | - | - |
| Autres passifs (note 7) | 3,084,253 | 1,859,689 | 909,167 |
| Comptes de régularisation (note 7) | 108,541,462 | 137,661,301 | 160,978,685 |
| Provisions | - | - | - |
| Dettes subordonnées | - | - | - |
| Fonds pour risques bancaires généraux | - | - | - |

| | | | |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres (note 8) | 610,362,599 | 590,824,453 | 572,445,065 |
| Capital | 375,000,000 | 375,000,000 | 375,000,000 |
| Primes d'émission | - | - | - |
| Réserves | 10,791,223 | 9,029,373 | 9,029,373 |
| Ecart de réévaluation | - | - | - |
| Provisions réglementées | - | - | - |
| Subvention d'investissement | - | - | - |
| Report à nouveau | 205,033,231 | 171,558,080 | 171,558,080 |
| Résultat de l'exercice | 19,538,146 | 35,237,000 | 16,857,612 |
| Total | 37,919,676,308 | 37,490,815,054 | 35,394,572,875 |

Résultat de l'exercice en centimes : 19,538,145.80

Total du bilan en centimes : 37,919,676,307.99

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

Hors Bilan

HORS BILAN

| (En EUR) | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| ENGAGEMENTS DONNES | - | - | - |
| Engagements de financement | - | - | - |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | - | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | - | - | - |
| Engagements de garantie | - | - | - |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | - | - | - |
| Engagements en faveur de la clientèle | - | - | - |
| Engagements sur titres | - | - | - |
| Titres à livrer | - | - | - |
| Autres engagements donnés | - | - | - |
| ENGAGEMENTS RECUS | - | - | - |
| Engagements de financement | - | - | - |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | - | - | - |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - | - |
| Engagements de garantie | - | - | - |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | - | - | - |
| Engagements reçus de la clientèle | - | - | - |
| Engagements sur titres | - | - | - |
| Titres à recevoir | - | - | - |
| Autres engagements reçus | - | - | - |
| AUTRES ENGAGEMENTS | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
| Opérations en devises | | | |
| Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir | - | - | - |
| Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner | - | - | - |
| Engagements sur instruments financiers à terme | - | - | - |
| Autres engagements (note 12) | | | |
| Engagements donnés | - | - | - |
| Engagements reçus | 42,226,483,892 | 41,041,487,766 | 39,332,057,694 |
| Engagements douteux | - | - | - |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE
RESULTAT**

COMPTE DE RESULTAT
Compte De Résultat

COMPTE DE RESULTAT

| (En EUR) | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | | | |
| + Intérêts et produits assimilés (note 9) | 179,987,512 | 382,720,175 | 198,193,601 |
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Ets de crédit | 159,391,126 | 331,674,056 | 170,847,416 |
| + Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle | - | - | - |
| + Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe | - | - | - |
| + Autres intérêts et produits assimilés | 20,596,386 | 51,046,119 | 27,346,185 |
| - Intérêts et charges assimilées (note 9) | (144,943,170) | (317,420,149) | (167,218,220) |
| - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les Ets de crédit | (21,961,161) | (55,725,014) | (33,154,761) |
| - Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle | - | - | - |
| - Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe | (122,870,000) | (261,695,135) | (134,063,459) |
| - Autres intérêts et charges assimilées | (112,009) | - | - |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées | - | - | - |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées | - | - | - |
| + Produits sur opération de location simple | - | - | - |
| - Charges sur opérations de location simple | - | - | - |
| + Revenus des titres à revenu variable | - | - | - |
| + Commissions (produits) | - | - | - |
| - Commissions (charges) | - | - | - |
| + / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation | - | - | - |
| - Opérations sur titres de transaction | - | - | - |
| - Opérations de change | - | - | - |
| - Opérations sur instruments financiers | - | - | - |
| + / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés | - | - | - |
| - Plus ou moins-value | - | - | - |
| - Dotations aux provisions et reprises | - | - | - |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | - | - | - |
| - Opérations faites en commun | - | - | - |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | - | - | - |
| - Autres produits non bancaires | - | - | - |
| - Autres charges d'exploitation bancaire | (7,622) | (11,667) | (4,248) |
| - Opérations faites en commun | - | - | - |
| - Autres charges d'exploitation bancaires | (7,622) | (11,667) | (4,248) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 35,036,720 | 65,288,360 | 30,971,133 |
| - Charges générales d'exploitation (note 10) | (6,303,039) | (12,018,323) | (6,070,000) |
| - Frais de personnel | - | - | - |
| - Autres frais administratifs | (6,303,039) | (12,018,323) | (6,070,000) |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | - | - | - |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 28,733,681 | 53,270,036 | 24,901,134 |
| - Coût du risque | - | - | - |
| - Coût du risque sur établissement de crédit | - | - | - |
| - Coût du risque sur la clientèle | - | - | - |
| - Coût du risque sur portefeuille titres | - | - | - |
| - Autres opérations | - | - | - |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 28,733,681 | 53,270,036 | 24,901,134 |
| + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés | - | - | - |
| - Immobilisations financières | - | - | - |
| - Immobilisations incorporelles | - | - | - |

| | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| - Immobilisations corporelles | - | - | - |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 28,733,681 | 53,270,036 | 24,901,134 |
| + / - Résultat exceptionnel | - | - | - |
| - Impôt sur les bénéfices (note 11) | (9,195,535) | (18,033,036) | (8,043,522) |
| + / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées | - | - | - |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | 19,538,146 | 35,237,000 | 16,857,612 |

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au-dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 dudit Code monétaire et financier.

IMPOTS DIFFERES

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

PROVISIONS

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

OPERATIONS EN DEVICES

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

CHARGE FISCALE

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3%. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2020, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralités et émissions d'OFH en date valeur 11.02.2020 :

- Emission de la série n° 97 d'OFH de maturité 11 février 2030, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.01 %.

- Prêt collatéralisé n° 86, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros, date début 11 février 2020 et date maturité 11 février 2030 à taux fixe 0.21 %.
- Remboursement anticipé partiel de la série n° 95 d'OFH de maturité 28 octobre 2030, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1000 millions d'euros.

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 16.04.2020 :

- Emission de la série n° 98 d'OFH de maturité 16 avril 2024, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.0 %.
- Prêt collatéralisé n° 87, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 16 avril 2024 à taux fixe 0.20 %.
- Emission de la série n° 99 d'OFH de maturité 16 avril 2029, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.37 %.
- Prêt collatéralisé n° 88, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros, maturité 16 avril 2029 à taux fixe 0.57 %.
- Emission de la série n° 100 d'OFH de maturité 16 avril 2030, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.46 %.
- Prêt collatéralisé n° 89, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros, maturité 16 avril 2030 à taux fixe 0.66 %.

Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 14.05.2020 :

- Emission de la série n° 101 d'OFH de maturité 14 mai 2025 pour un montant nominal total de 40 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.0 %.
- Prêt collatéralisé n° 90, pour un montant nominal total de 40 millions d'euros, maturité 14 mai 2025 à taux fixe 0.20 %.

Aussi Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 31/12/2019 au 31/03/2020 pour un montant total de 515 millions d'euros, à taux fixe -0.345%(LNB1600558).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 31/03/2020 au 30/06/2020 pour un montant total de 540 millions d'euros, à taux fixe -0.31%(LNB1840306).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 30/06/2020 au 30/09/2020 pour un montant total de 545 millions d'euros, à taux fixe -0.325%(LNB2069112).

Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 30.06.2020 :

Dans le cadre de la loi votée par le gouvernement le 24 juillet 2019 concernant la modification de la trajectoire de baisse de l'impôt, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en 2020 sera de 32.02% (pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 MEUR (31% + contribution additionnelle)).

| Taux d'impôt (y compris contribution | 2020 | 2021 | 2022 et au-delà |
|--|-------------|-------------|------------------------|
| Taux standard | 28.92% | 27.37% | 25.83% |
| Taux réduit | 3.47% | 3.28% | 3.10% |
| Taux standard si CA > 250MEUR <i>si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020</i> | 32.02% | 28.41% | 25.83% |
| Taux réduit si CA > 250 MEUR <i>si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020</i> | 3.84% | 3.41% | 3.10% |

Les prévisions de chiffre d'affaires de SG SFH étant supérieur à 250 MEUR sur l'année 2020, l'entité doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS majoré de 32.02% en 2020, qui diminue ensuite progressivement à 25.83%. L'impact de la modification du taux d'IS sur l'étalement de la soule a été comptabilisé dans le comptes sociaux de la société SFH au 30/06/2020, ce qui a entraîné un retraitement de 4 millions d'euros sur la valeur de l'impôt différé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

Note 2

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Caisses | | | |
| Banques centrales | 8,365 | 12,037 | 15,246 |
| Comptes courants postaux | | | |
| Total | 8,365 | 12,037 | 15,246 |

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| (En EUR) | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Comptes et prêts | 37,797,678,079 | 37,337,736,153 | 35,204,349,076 |
| A vue : | 62,889,235 | 628,370,567 | 66,686,270 |
| Comptes ordinaires | 62,889,235 | 628,370,567 | 66,686,270 |
| Prêts et comptes au jour le jour | | | |
| Valeurs reçues en pension au jour le jour | | | |
| A terme : | 37,734,788,844 | 36,709,365,586 | 35,137,662,806 |
| Prêts et comptes à terme | 37,734,788,844 | 36,709,365,586 | 35,137,662,806 |
| Prêts subordonnés et participatifs | | | |
| Valeurs reçues en pension à terme | | | |
| Créances rattachées | | | |
| Créances douteuses | | | |
| Total brut | 37,797,678,079 | 37,337,736,153 | 35,204,349,076 |
| Dépréciations | | | |
| Total net | 37,797,678,079 | 37,337,736,153 | 35,204,349,076 |
| Titres reçus en pension | | | |
| Créances rattachées | | | |
| Total | 37,797,678,079 | 37,337,736,153 | 35,204,349,076 |

Autres Actifs Et Comptes De Régularisation

Note 4

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

| (En EUR) | | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Autres actifs : | Sous-total | 1,488,097 | 712,614 | 2,403,930 |
| Compte courant SG impôt groupe | | | | 909,097 |
| Débiteurs divers | | 1,488,097 | 712,614 | 1,494,833 |
| | | | | |
| Comptes de régularisation : | Sous-total | 120,501,767 | 152,354,250 | 187,804,623 |
| Charges comptabilisées d'avance | | 103,672,506 | 129,081,264 | 156,306,411 |
| Etalement des primes d'émission | | 27,571,427 | 29,547,174 | 32,333,223 |
| Etalement soule prêt | | 76,101,079 | 99,534,090 | 123,973,188 |
| | | | | |
| Produits à recevoir | | | | - |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Opérations avec la clientèle | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Participations et autres titres détenus à long terme | | | | |
| Parts dans les entreprises liées | | | | |
| Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat | | | | |
| Opérations de location simple | | | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres actifs | | | | |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Impôts différés (*) | | 16,829,261 | 23,272,987 | 31,498,212 |
| Autres comptes de régularisation | | | | |
| Comptes d'ajustement sur devises [1] | | | | |
| Charges à répartir sur prime d'émission | | | | |
| Pertes à étaler sur soule | | | | |
| | Total brut | 121,989,864 | 153,066,864 | 190,208,553 |
| Dépréciations | | | | |
| | Total net | 121,989,864 | 153,066,864 | 190,208,553 |

(*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

Note 5

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| (En EUR) | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|
| Dettes à vue : | - | - | - |
| Dépôts et comptes ordinaires | | | |
| Comptes et emprunts au jour le jour | | | |
| Valeurs données en pension au jour le jour | | | |
| Dettes à terme : | 43,520,282 | 602,431,406 | 44,811,837 |
| Emprunts et comptes à terme | 43,520,282 | 602,431,406 | 44,811,837 |
| Valeurs données en pension à terme | | | |
| Dettes rattachées | 4,920 | 4,935 | 15,313 |
| Titres donnés en pension | | | |
| Total | 43,525,202 | 602,436,341 | 44,827,149 |

Dettes Représentées Par Un Titre

Note 6

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Bons de caisse | | | |
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | | | |
| Emprunts obligataires | 37,040,000,000 | 36,000,000,000 | 34,500,000,000 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | |
| Sous-total | 37,040,000,000 | 36,000,000,000 | 34,500,000,000 |
| Dettes rattachées | 114,162,792 | 158,033,270 | 115,412,809 |
| Total | 37,154,162,792 | 36,158,033,270 | 34,615,412,809 |

Note 7

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

| (En EUR) | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Opérations sur titres | - | - | - |
| Dettes et titres empruntés | | | |
| Autres dettes de titres | | | |
| Autres passifs | 3,084,253 | 1,859,689 | 909,167 |
| Compte courant SG impôt groupe | 2,751,809 | 855,192 | |
| Versement restant à effectuer sur titres | | | |
| Créditeurs divers | 332,444 | 328,568 | 909,097 |
| Taxes charges à payer | - | 675,929 | |
| Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA) | | | 70 |
| Comptes de régularisation | 108,541,462 | 137,661,300 | 160,978,685 |
| Charges à payer | 4,897,046 | 8,610,904 | 4,705,929 |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | |
| Opérations avec la clientèle | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | |
| Autres passif | | | |
| Comptes de régularisation | | | |
| Dettes subordonnées | | | |
| Impôts différés | | | |
| Produits constatés d'avance | 103,644,416 | 129,050,396 | 156,272,756 |
| Autres comptes de régularisation | | | |
| Total | 111,625,715 | 139,520,990 | 161,887,852 |

Note 8**1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES***(En EUR)*

| | 30/06/2020 |
|--|--------------------|
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 206,795,080 |
| Origine : | 206,795,080 |
| Report à nouveau antérieur | 171,558,080 |
| Résultat de la période | 35,237,000 |
| Prélèvement sur les réserves | |
| Autres mouvements | |
| Affectation (1) : | 206,795,080 |
| Réserve légale | 1,761,850 |
| Autres réserves | |
| Dividendes | |
| Autres répartition | |
| Report à nouveau | 205,033,230 |

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2019 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2020.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

| | Montant |
|----------------------|-------------------|
| <i>(En EUR)</i> | |
| Réserve légale | 10,791,223 |
| Réserves statutaires | |
| Autres réserves | |
| Total | 10,791,223 |

Variation Des Capitaux Propres

Note 8 (suite)

4 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2019 | Augmentation | Diminution | 31/12/2019 | Augmentation | Diminution | 30/06/2020 |
|-----------------------------|--------------------|--------------|------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Capital | 375,000,000 | | | 375,000,000 | | | 375,000,000 |
| Primes d'émission | - | | | - | | | - |
| Réserves | 9,029,373 | | | 9,029,373 | 1,761,850 | | 10,791,223 |
| Ecart de réévaluation | - | | | - | | | - |
| Provisions réglementées | - | | | - | | | - |
| Subvention d'investissement | - | | | - | | | - |
| Report à nouveau | 171,558,080 | | | 171,558,080 | 33,475,151 | | 205,033,231 |
| Résultat de l'exercice | 16,857,612 | 18,379,388 | | 35,237,000 | 19,538,146 | 35,237,000 | 19,538,146 |
| Distribution | | | | | | | - |
| Total | 572,445,065 | | | 590,824,453 | 54,775,147 | 35,237,000 | 610,362,600 |

Note 9

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

| (En EUR) | Charges | produits | Net 2020 | Net fin 2019 | Net mi 2019 |
|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit : | 21,961,161 | 159,391,126 | 137,429,965 | 275,949,042 | 137,692,655 |
| Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit | 21,961,161 | 159,391,126 | 137,429,965 | 275,949,042 | 137,692,655 |
| Titres et valeurs reçus en pension | | | - | | |
| Autres | - | - | - | - | - |
| Sur opérations avec la clientèle : | - | - | - | - | - |
| Créances commerciales | | | - | | |
| Autres concours à la clientèle | | | - | | |
| Comptes ordinaires débiteurs | | | - | | |
| Titres et valeurs reçus en pension | | | - | | |
| Autres | | | - | | |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 122,870,000 | - | (122,870,000) | (261,695,135) | (134,063,459) |
| Sur dettes subordonnées | | | - | | |
| Autres intérêts et produits ou charges assimilés | 112,009 | 20,596,386 | 20,484,377 | 51,046,119 | 27,346,185 |
| Total | 144,943,170 | 179,987,512 | 35,044,342 | 65,300,026 | 30,975,381 |

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| (En EUR) | 2020 | Fin 2019 | Mi 2019 |
|--|----------|----------|----------|
| Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable | | | |
| Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme | | | |
| Part dans les entreprises liées | | | |
| Autres | | | |
| Total | - | - | - |

Charges Generales D'exploitation

Note 10

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| <i>(En EUR)</i> | 2020 | Fin 2019 | Mi 2019 |
|--|--------------------|---------------------|--------------------|
| Frais de personnel [1] | - | - | - |
| Salaires et traitements | | | |
| Charges sociales et fiscales sur rémunérations | | | |
| Autres | | | |
| Autres frais administratifs | (6,303,039) | (12,018,323) | (6,070,000) |
| Impôts et taxes | (1,561,580) | (2,349,974) | (1,070,297) |
| Services extérieurs | (4,741,459) | (9,668,349) | (4,999,703) |
| Autres | | | |
| Total | (6,303,039) | (12,018,323) | (6,070,000) |

Note 10 (suite)

2 - EFFECTIF MOYEN

| | | | 2020 | Fin 2019 | Mi 2019 |
|--------------|--------|----------|------|----------|---------|
| | France | Etranger | | | |
| Cadres | | | - | | |
| Non cadres | | | - | | |
| Total | - | - | - | - | - |

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 11

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

| (En EUR) | 2020 | Fin 2019 | Mi 2019 |
|-------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Charge fiscale courante | 2,751,809 | 855,192 | (909,097) |
| Charge fiscale différée | 6,443,726 | 17,177,844 | 8,952,619 |
| Total | 9,195,535 | 18,033,036 | 8,043,522 |

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

| (En EUR) | Résultat avant impôts | Retraitements | Incidence impôt sur les sociétés | | | Résultat après impôt |
|---|-----------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------|----------------------|
| | | | Impôts brut (1) | Avoir fiscal crédit d'impôt | Impôt net imputé | |
| Ventilation résultats | | | | | | |
| 1 - Taxé au taux normal | 28,733,681 | (20,139,650) | 2,751,809 | - | 2,751,809 | 25,981,871 |
| 2 - Taxé au taux réduit ou non taxable | | | | | | - |
| I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2) | 28,733,681 | (20,139,650) | 2,751,809 | - | 2,751,809 | 25,981,871 |
| 3 - Taxé au taux normal | | | | | | - |
| 4 - Taxé au taux réduit ou non taxable | | | | | | - |
| II. COUT DU RISQUE (3 + 4) | | | | | | - |
| III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II) | 28,733,681 | (20,139,650) | 2,751,809 | - | 2,751,809 | 25,981,871 |
| 5 - Taxé au taux normal | | | | | | - |
| 6 - Taxé au taux réduit ou non taxable | | | | | | - |
| IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6) | | | | | | - |
| V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV) | 28,733,681 | (20,139,650) | 2,751,809 | - | 2,751,809 | 25,981,871 |
| VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | | | | - |
| DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES | | | | | | - |
| IMPOT COURANT | 28,733,681 | (20,139,650) | 2,751,809 | - | 2,751,809 | |
| IMPOT DIFFERE | | 6,443,726 | 6,443,726 | | 6,443,726 | (6,443,726) |
| CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE | | | | | | - |
| CONTRIBUTIONS | | | | | | - |
| AUTRES (à préciser) | | | | | | - |
| RESULTAT NET | 28,733,681 | (13,695,924) | 9,195,535 | - | 9,195,535 | 19,538,145 |

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Note 11 (suite)

3 - SITUATION FISCALE DIFFEREE

| (En EUR) | Base | Taux | Actif 2020 | Passif | Stock au 2020 | Stock au 30/06/2020 | Stock au 31/12/2019 | Stock au 30/06/2019 |
|--|-----------------|--------|-----------------|--------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| DETAIL DES DIFFERENCES TEMPORAIRES | | | | | | | | |
| Allègement futur d'impôt | | | | | | | | |
| | | | | | - | | | |
| Organic au 30/06/2020 | (260,826.00) | 32.02% | (83,516) | | | | | |
| Extourne Organic au 31/12/2019 | 605,465.00 | 32.02% | 193,870 | | | | | |
| Neutralisation étalement soulte SWAP au 30.06.2020 - restructuration 2015 | (52,297,764.00) | 32.02% | (16,745,744.00) | | | | | |
| Extourne Neutralisation étalement soulte SWAP au 31.12.2019 - restructuration 2015 | (130,769) | 32.02% | (41,872) | | | | | |
| | 39,689,624 | 28.41% | 11,275,822 | | | | | |
| | 28,121,267 | 25.83% | 7,263,723 | | | | | |
| | 17,736,912 | 25.83% | 4,581,444 | | | | | |
| Accroissement futur d'impôt | | | | | | | | |
| | | | | | - | | | |
| | | | | Total | 6,443,727 | 6,443,727 | 17,177,844 | 8,952,619 |

*Voir détail Calcul RF au 30.06.2020

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Operations Non Inscrites Au Bilan****Note 12****OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES**1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

| <i>(En EUR)</i> | Nature | 30/06/2020 |
|-------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| Engagements donnés : | | |
| Engagements de financement : | | |
| | En faveur d'établissements de crédit | - |
| | En faveur de la clientèle | |
| Engagements de garantie : | | |
| | D'ordre d'établissements de crédit | - |
| | D'ordre de la clientèle | |
| Engagements reçus : | | |
| Engagements de financement : | | |
| | D'établissements de crédit | - |
| | De la clientèle | |
| Engagements de garantie : | | |
| | D'établissements de crédit | - |
| | De la clientèle | |
| Titres à livrer | | |
| | | - |
| Titres à recevoir | | |
| | | - |

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

| | |
|------------------------|----------------|
| PPI en garantie par SG | 42,226,483,892 |
|------------------------|----------------|

Note 13

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| (En milliers d'EUR) | Opérations de gestion de | Opérations de couverture | Juste valeur | Total | | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--------------|------------|------------|------------|
| | | | | 30/06/2020 | 31/12/2019 | 30/06/2019 |
| Opérations fermes | - | - | - | - | - | - |
| Opérations sur marchés organisés et assimilés : | - | - | - | - | - | - |
| contrats à terme de taux d'intérêt | | | | | | |
| contrats à terme de change | | | | | | |
| autres contrats à terme | | | | | | |
| Opérations sur marchés de gré à gré | - | - | - | - | - | - |
| swaps de taux d'intérêt [1] | | | | | | |
| swaps financiers de devises | | | | | | |
| FRA | | | | | | |
| autres | | | | | | |
| Opérations conditionnelles | - | - | - | - | - | - |
| options de taux d'intérêt | | | | | | |
| option de change | | | | | | |
| option sur actions et indices | | | | | | |
| autres options | | | | | | |
| Total | - | - | - | - | - | - |

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

| (En milliers d'EUR) | Moins d'1 an | de 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|---|--------------|--------------|---------------|-------|
| Swaps de taux d'intérêts Euro | | | | - |
| Swaps de taux d'intérêts devise USD contre-valeur euro | - | | - | - |
| | | | | - |
| | | | | - |
| Total | - | - | - | - |

Note 14

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

| (En EUR) | Durée restant à courir au 30 juin 2020 | | | | Total |
|--|--|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | < 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | |
| EMPLOIS | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 757,678,079 | 3,000,000,000 | 13,790,000,000 | 20,250,000,000 | 37,797,678,079 |
| Opérations avec la clientèle | | | | | - |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | - | - | - | - | - |
| Titres de transaction | | | | | - |
| Titres de placement | | | | | - |
| Titres d'investissement | | | | | - |
| Actions et autres titres à revenu variable | - | - | - | - | - |
| Titres de transaction | | | | | - |
| Titres de placement | | | | | - |
| Titres d'investissement | | | | | - |
| RESSOURCES | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 43,525,202 | | | | 43,525,202 |
| Opérations avec la clientèle | | | | | - |
| Dettes représentées par un titre | 114,162,792 | 3,000,000,000 | 13,790,000,000 | 20,250,000,000 | 37,154,162,792 |

Note 15

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal ayant servi de base au calcul de l'impôt est le suivant :

Bénéfice à court terme de 8 594 031 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 2 751 809 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 17

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

| <i>(En EUR)</i> | 30/06/2020 | Part entreprises liées |
|--|-----------------------|-------------------------------|
| Postes de l'actif | 37,919,667,943 | 37,873,779,158 |
| Créances sur les établissements de crédit | 37,797,678,079 | 37,797,678,079 |
| Opérations avec la clientèle | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Participations et autres titres détenus à long terme | | |
| Parts dans les entreprises liées | | |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | | |
| Location simple | | |
| Immobilisations | | |
| Autres actifs et comptes de régularisation | 121,989,864 | 76,101,079 |
| Postes du passif | 37,309,313,709 | 23,878,808,575 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 43,525,202 | 43,525,202 |
| Opérations avec la clientèle | | - |
| Dettes représentées par un titre | 37,154,162,792 | 23,759,564,679 |
| Autres passifs et comptes de régularisation | 111,625,715 | 75,718,694 |
| Provisions et subventions d'investissement | | |
| Dettes subordonnées | | |
| Postes du hors bilan | 42,226,483,892 | 42,226,483,892 |
| Engagements de financement | | |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | | |
| Engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | | |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | | |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | | |
| Engagements en faveur de la clientèle | | |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | | |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements sur titres | | |
| Opérations en devises | | |
| Engagements sur instruments financiers à terme | | |
| Autres engagements | | |
| Engagements douteux | | |
| Autres engagements | | |
| Autres engagements donnés | | |
| Autres engagements reçus | 42,226,483,892 | 42,226,483,892 |
| Postes du compte de résultat | | |
| Intérêts et produits assimilés | 179,987,512 | 169,610,617 |
| Revenus des titres à revenu variable | | |

| | | |
|---|---------------|--------------|
| Produits de commissions | | |
| Intérêts et charges assimilées | (144,943,170) | (73,847,340) |
| Charges de commissions | | |
| Autres charges d'exploitation bancaires | (7,622) | (3,950) |

Note 18

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les provisions comptabilisées au 30.06.2020 au titre des honoraires de nos commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 s'élève à :

| | | | |
|---------------------|---|-------------|----|
| DELOITTE & ASSOCIES | : | 12,350.00 € | HT |
| ERNST & YOUNG | : | 12,350.00 € | HT |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/06/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------------|--------------------|
| ACTIVITES D'EXPLOITATION | | |
| Résultat de l'exercice | 19,538 | 35,237 |
| Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit | | |
| Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement | | |
| Dotations nettes aux provisions/crédit | | |
| Gains nets sur la cession d'immobilisations | | |
| Autres mouvements sans décaissement de trésorerie | 6,444 | 17,178 |
| Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle | (1,025,420) | (4,157,429) |
| Flux de trésorerie sur titres de placement | | |
| Flux de trésorerie sur titres d'investissement | | |
| Flux sur autres actifs | (283) | (179) |
| Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle | (562,625) | (1,054,011) |
| Emissions nettes d'emprunts | | |
| Flux sur autres passifs | 732 | 7,218 |
| Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation | (1,561,615) | (5,151,985) |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | |
| Flux liés à la cession de : | | |
| - Actifs financiers | | |
| - Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Décaissements pour l'acquisition de : | | |
| - Actifs financiers | | |
| - Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Flux net provenant d'autres activités d'investissement | | |
| Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement | | |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | |
| Flux de trésorerie due à l'émission d'actions | | |
| Dividendes versés | | |
| Emissions nettes de dettes subordonnées | | |
| Autres | 996,130 | 4,079,727 |
| Trésorerie nette due aux activités de financement | 996,130 | 4,079,727 |
| TOTAL ACTIVITES | (565,485) | (1,072,258) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE | | |
| Trésorerie à l'ouverture | 628,382 | 1,700,640 |
| Trésorerie à la clôture | 62,897 | 628,382 |
| Net | (565,485) | (1,072,258) |
| Caisse et banques centrales | 8 | 12 |
| Opérations à vue avec les établissements de crédit | 62,888 | 628,370 |
| TOTAL | 62,897 | 628,382 |

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 2014-07 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société Générale SFH

Société Anonyme

17, cours Valmy, 92800 Puteaux

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Générale SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 28 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses

incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 28 septembre 2020 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 29 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

Vanessa JOLIVALT

Marjorie BLANC-LOURME

5. LISTE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE L'HABITAT EN VIE AU 30 JUIN 2020

| ISIN | Série | Devise | Encours | Date d'émission | Date de maturité | Date de maturité étendue | Type de taux d'intérêt | Taux |
|--------------|-------|------------|--------------------------|-----------------|------------------|--------------------------|------------------------|---------------------|
| FR0013510518 | 101 | EUR | 40 000 000,00 | 14-05-2020 | 14-05-2025 | 14-05-2026 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013507092 | 100 | EUR | 1 000 000 000,00 | 16-04-2020 | 16-04-2030 | 16-04-2031 | Fixe | 0,4600 % |
| FR0013507084 | 99 | EUR | 1 000 000 000,00 | 16-04-2020 | 16-04-2029 | 16-04-2030 | Fixe | 0,3700 % |
| FR0013507100 | 98 | EUR | 500 000 000,00 | 16-04-2020 | 16-04-2024 | 16-04-2025 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013481207 | 97 | EUR | 1 000 000 000,00 | 11-02-2020 | 11-02-2030 | 11-02-2031 | Fixe | 0,0100 % |
| FR0013468964 | 96 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2019 | 19-12-2022 | 19-12-2023 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013455573 | 95 | EUR | 500 000 000,00 | 28-10-2019 | 28-10-2030 | 28-10-2031 | Fixe | 0,3600 % |
| FR0013455565 | 94 | EUR | 500 000 000,00 | 28-10-2019 | 19-12-2028 | 19-12-2029 | Fixe | 0,1900 % |
| FR0013434321 | 93 | EUR | 1 000 000 000,00 | 18-07-2019 | 18-07-2029 | 18-07-2030 | Fixe | 0,1250 % |
| FR0013429362 | 92 | EUR | 500 000 000,00 | 27-06-2019 | 27-06-2027 | 27-06-2028 | Fixe | 0,2800 % |
| FR0013429354 | 91 | EUR | 500 000 000,00 | 27-06-2019 | 27-06-2026 | 27-06-2027 | Fixe | 0,1600 % |
| FR0013429347 | 90 | EUR | 500 000 000,00 | 27-06-2019 | 27-06-2025 | 27-06-2026 | Fixe | 0,0300 % |
| FR0013429339 | 89 | EUR | 500 000 000,00 | 27-06-2019 | 27-06-2023 | 27-06-2024 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013429313 | 88 | EUR | 500 000 000,00 | 27-06-2019 | 27-06-2022 | 27-06-2023 | Fixe | 0,0000 % |
| | 87 | EUR | 100 000 000,00 | 18-04-2019 | 18-04-2024 | 18-04-2025 | Fixe | 0,1400 % |
| FR0013408390 | 86 | EUR | 500 000 000,00 | 14-03-2019 | 14-09-2029 | 14-09-2030 | Fixe | 1,0600 % |
| FR0013398831 | 85 | EUR | 1 000 000 000,00 | 29-01-2019 | 29-01-2027 | 29-01-2028 | Fixe | 0,7500 % |
| FR0013387784 | 84 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2018 | 19-12-2028 | 19-12-2029 | Fixe | 1,1600 % |
| FR0013387776 | 83 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2018 | 19-12-2023 | 19-12-2024 | Fixe | 0,4200 % |
| FR0013383585 | 82 | EUR | 750 000 000,00 | 30-11-2018 | 30-01-2025 | 30-01-2026 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0013358496 | 81 | EUR | 750 000 000,00 | 11-09-2018 | 11-09-2023 | 11-09-2024 | Fixe | 0,2500 % |
| FR0013349685 | 79 | EUR | 750 000 000,00 | 17-07-2018 | 17-03-2026 | 17-03-2027 | Fixe | 0,6900 % |
| FR0013349719 | 77 | EUR | 500 000 000,00 | 17-07-2018 | 17-07-2024 | 17-07-2025 | Fixe | 0,4100 % |
| FR0013349776 | 76 | EUR | 500 000 000,00 | 17-07-2018 | 17-07-2022 | 17-07-2023 | Fixe | 0,0600 % |
| FR0013349750 | 75 | EUR | 500 000 000,00 | 17-07-2018 | 17-07-2021 | 17-07-2022 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013345048 | 74 | EUR | 750 000 000,00 | 28-06-2018 | 28-01-2026 | 28-01-2027 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0013310240 | 73 | EUR | 750 000 000,00 | 19-01-2018 | 19-01-2028 | 19-01-2029 | Fixe | 0,7500 % |
| FR0013304334 | 72 | EUR | 250 000 000,00 | 19-12-2017 | 19-12-2028 | 19-12-2029 | Fixe | 1,0100 % |
| FR0013304359 | 71 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2017 | 19-12-2025 | 19-12-2026 | Fixe | 0,5600 % |
| FR0013304565 | 70 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2017 | 19-12-2024 | 19-12-2025 | Fixe | 0,4000 % |
| FR0013304383 | 68 | EUR | 500 000 000,00 | 19-12-2017 | 19-12-2020 | 19-12-2021 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013287299 | 65 | EUR | 1 000 000 000,00 | 18-10-2017 | 18-10-2027 | 18-10-2028 | Fixe | 0,7500 % |
| FR0013262771 | 63 | EUR | 500 000 000,00 | 23-06-2017 | 23-06-2022 | 23-06-2023 | Fixe | 0,0970 % |
| FR0013262755 | 62 | EUR | 500 000 000,00 | 23-06-2017 | 23-06-2021 | 23-06-2022 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013259413 | 61 | EUR | 750 000 000,00 | 02-06-2017 | 02-06-2025 | 02-06-2026 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0013232071 | 60 | EUR | 750 000 000,00 | 23-01-2017 | 23-01-2024 | 23-01-2025 | Fixe | 0,2500 % |
| FR0013215571 | 59 | EUR | 500 000 000,00 | 27-10-2016 | 27-10-2026 | 27-10-2027 | Fixe | 0,4810 % |
| FR0013215589 | 58 | EUR | 500 000 000,00 | 27-10-2016 | 27-10-2025 | 27-10-2026 | Fixe | 0,3560 % |
| FR0013215563 | 57 | EUR | 500 000 000,00 | 27-10-2016 | 27-10-2024 | 27-10-2025 | Fixe | 0,2230 % |
| FR0013215597 | 56 | EUR | 250 000 000,00 | 27-10-2016 | 27-10-2023 | 27-10-2024 | Fixe | 0,0890 % |
| FR0013215555 | 55 | EUR | 500 000 000,00 | 27-10-2016 | 27-10-2020 | 27-10-2021 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013184231 | 53 | EUR | 1 500 000 000,00 | 24-06-2016 | 24-06-2031 | 24-06-2032 | Fixe | 1,1500 % |
| FR0013135233 | 52 | EUR | 500 000 000,00 | 15-03-2016 | 15-03-2021 | 15-03-2022 | Fixe | 0,0000 % |
| FR0013094869 | 51 | EUR | 750 000 000,00 | 20-01-2016 | 20-01-2023 | 20-01-2024 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0013058930 | 50 | EUR | 250 000 000,00 | 27-11-2015 | 27-11-2023 | 27-11-2024 | Fixe | 0,7500 % |
| FR0012951960 | 49 | EUR | 500 000 000,00 | 21-09-2015 | 21-09-2022 | 21-09-2023 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0012843118 | 48 | EUR | 1 000 000 000,00 | 17-07-2015 | 17-07-2030 | 17-07-2031 | Fixe | 1,8500 % |
| FR0012698009 | 46 | EUR | 400 000 000,00 | 06-05-2015 | 01-08-2021 | 01-08-2022 | Fixe | 0,1000 % |
| FR0012697985 | 45 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 26-10-2028 | 26-10-2029 | Fixe | 0,5700 % |
| FR0012697977 | 44 | EUR | 910 000 000,00 | 06-05-2015 | 26-10-2028 | 26-10-2029 | Fixe | 0,5700 % |
| FR0012697969 | 43 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 27-09-2027 | 27-09-2028 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0012697951 | 42 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 27-09-2027 | 27-09-2028 | Fixe | 0,5000 % |
| FR0012697944 | 41 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 26-08-2026 | 26-08-2027 | Fixe | 0,4300 % |
| FR0012697936 | 40 | EUR | 250 000 000,00 | 06-05-2015 | 26-08-2026 | 26-08-2027 | Fixe | 0,4300 % |
| FR0012697928 | 39 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 28-07-2025 | 28-07-2026 | Fixe | 0,3600 % |
| FR0012697894 | 36 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 27-02-2029 | 27-02-2030 | Fixe | 0,5900 % |
| FR0012697886 | 35 | EUR | 500 000 000,00 | 06-05-2015 | 27-02-2029 | 27-02-2030 | Fixe | 0,5900 % |
| FR0011859495 | 32 | EUR | 750 000 000,00 | 29-04-2014 | 29-04-2024 | 29-04-2024 | Fixe | 2,0000 % |
| FR0011644392 | 31 | EUR | 1 000 000 000,00 | 05-12-2013 | 05-01-2021 | 05-01-2021 | Fixe | 1,6250 % |
| FR0011519933 | 30 | EUR | 90 000 000,00 | 19-06-2013 | 19-06-2028 | 19-06-2028 | Variable | Euribor 3M +48 bps |
| FR0011291335 | 20 | EUR | 500 000 000,00 | 26-07-2012 | 26-04-2023 | 26-04-2024 | Variable | Euribor 3M +119 bps |
| FR0011180017 | 12 | EUR | 1 250 000 000,00 | 18-01-2012 | 18-01-2022 | 18-01-2022 | Fixe | 4,0000 % |
| TOTAL | | EUR | 37 040 000 000,00 | | | | | |

Le régime juridique de ces obligations relève du droit français.

Il appartient aux porteurs d'OFH de déterminer l'éligibilité de ces obligations à leur ratio LCR selon les critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2015/61 relatif au LCR du 10 octobre 2014.

6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES

Tableau des acronymes

| Acronyme | Définition |
|----------|--|
| CRD IV | Capital Requirement Directive IV |
| CRR | Capital Requirement Regulation |
| LCR | Liquidity Coverage Ratio |
| OFH | Obligation de Financement de l'Habitat |
| PPI | Prêt Personnel Immobilier |
| SFH | Société de Financement de l'Habitat |

Glossaire

Asset Cover Test : ratio entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du contrat de prêt entre Société Générale SFH et Société Générale.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de sûreté au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Covered Bond : Obligation sécurisée par du Collatéral bénéficiant d'un privilège légal destiné à garantir le remboursement des titres souscrits par les porteurs.

CRD IV/CRR : la directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR).

Emission retained : émission souscrite par SOCIETE GENERALE.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's ou Fitch Ratings pour Société Générale SFH), du risque de solvabilité financière d'un émetteur ou d'une opération donnée (Covered Bonds).

Obligation de financement de l'habitat : Obligation émise par des sociétés de financement de l'habitat et bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier afin de financer des opérations mentionnées à l'article L.513-29 du Code monétaire et financier.

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale.

Obligation « hard bullet » : Obligation dont la maturité ne peut pas être étendue ni anticipée.

Obligation « soft bullet » : Obligation dont la maturité initiale peut être étendue dans des conditions contractuellement définies par les termes et conditions de l'émission considérée.

Prematurity test : mécanisme de protection contre le risque de liquidité requis par les agences de notation dont l'activation est dépendante de la notation court terme de la banque sponsor de l'émetteur. Il s'agit d'une réserve en liquidité constituée par l'émetteur.

Ratio de couverture : ratio réglementaire défini à l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. Il correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de l'établissement de crédit, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Risque de liquidité : risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral dans le cadre des appels de marge au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Taux de surdimensionnement : est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations de Financement de l'Habitat. Il permet de couvrir le risque de crédit pris par les investisseurs d'OFH.

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

7.1. Responsable du rapport financier semestriel

M. Vincent ROBILLARD, Directeur Général Délégué de Société Générale SFH

7.2. Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Puteaux, le 30 septembre 2020

Le Directeur Général Délégué

M. Vincent ROBILLARD